

LA DELEGATION DEPARTEMENTALE A LA VIE ASSOCIATIVE (DDVA)

G.4

La Délégation Départementale à la Vie Associative (DDVA) a été mise en place par une circulaire du Premier Ministre, en juillet 1995. Son rôle a été renforcé par une circulaire interministérielle du 22 décembre 1999, relative aux relations de l'Etat avec les associations dans le département. Quatre actions prioritaires sont définies :

- élaboration d'un état départemental des lieux d'accueil et d'information des associations ;
- mise en place d'un dispositif d'accueil et d'information des associations ;
- information et consultation des associations.

Un rapport départemental sur le développement de la vie associative est établi une fois par an sur la base d'une grille de bilan réalisée par la Délégation Interministérielle à l'Innovation Sociale et à l'Economie Sociale (DIES). À la Réunion, ce rapport précise toutes les actions menées par la Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA) notamment sur la brochure « Etat des lieux ressources associatifs », le bénévolat, la fiscalité, etc.

Contact : Monsieur BOYLET, Délégué Départemental à la Vie Associative

Délégation Départementale à la Vie Association (DDVA)
14, allée des Saphirs, 97400 SAINT-DENIS
Tél. : 0262.20.96.40., Fax : 0262.20.96.41.

LA DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (DIREN)

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) est un service déconcentré du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Depuis sa mise en place en 1992, sa mission principale est de contribuer à la connaissance, à la protection, à la gestion et à la valorisation de l'environnement. Pour cela, la DIREN a développé un partenariat actif avec les acteurs institutionnels et privés autour de toutes les questions relevant de l'environnement.

Ce partenariat très large et transversal s'appuie de façon importante sur le secteur associatif. Ainsi, des associations ont obtenu un agrément de la DIREN, pour des projets qu'elles mènent sur le terrain, s'inscrivant dans les principes de la Charte réunionnaise de l'environnement.

En 2003, la DIREN a initié la première Semaine du Développement Durable. L'objectif de cette manifestation est d'expliquer ce qu'est le développement durable au grand public, de le sensibiliser sur ses enjeux et de montrer que chacun, à son niveau, peut contribuer à la mobilisation : collectivités territoriales, associations, établissements publics, entreprises et citoyens étaient présents pour expliquer et illustrer concrètement, au sein de leur activité, le développement durable dans toutes ses dimensions (économique, sociale et environnementale).

Contact : Jean-Christophe DAUDEL, Chargé de mission "Développement Durable et Vie Associative"

Direction Régionale de l'Environnement
23, rue de Paris, 97400 SAINT-DENIS
Tél. : 0262.94.72.50., Fax: 0262.94.72.55.
Courriel: jean-christophe.daudel@reunion.environnement.gouv.fr

Site : <http://www1.environnement.gouv.fr/sommaire.php3>